



Erreur dans solde tout compte

Par **kaprice**, le **18/03/2012** à **18:12**

Bonjour,rrnJ'ai été licencié pour motifs économiques, après plus d'an d'ancienneté. Je viens de recevoir mon solde tout compte et celui comporte des erreurs. rnLes indemnités de licenciement ne sont pas comprises. De plus sur tous les documents ainsi que sur le certificat de travail il est mentionné un poste que je n'occupait plus depuis le mois de mai 2011.rnrnMa question : puis je tout de même encaisser le chèque reçu? sachant que j'ai contacté mon ancien employeur et qu'ils doivent faire le nécessaire rapidement...

Par **pat76**, le **18/03/2012** à **18:26**

BonjourrrnVous encaissez le chèque et l'employeur vous enverra le complément de ce que vous devez encore percevoir et des documents rectifiés.rnrnVous avez six mois pour contester le solde de tout compte.rnrnContestation à faire par lettre recommandée avec avis de réception.

Par **kaprice**, le **18/03/2012** à **19:20**

Merci pour votre réponse. l'écart est assez conséquent...